

15^e Semaine de mobilisation de l'ADMD

Du 12 au 20 mars 2022

« Faire du droit de mourir dans la dignité LA question de société de l'élection présidentielle puis en faire une réalité pour tous. »

Alors que le premier tour de l'élection présidentielle sera dans un mois à peine, l'ADMD lancera sa 15^e Semaine de mobilisation en faveur du droit de mourir dans la dignité, du 12 au 20 mars 2022.

Partout en France, les militants de l'ADMD, soutenus par les 76 000 adhérents actifs de l'association, se mobiliseront en allant à la rencontre des Françaises et des Français, pour leur rappeler combien la loi actuelle (sédation profonde et continue provoquant l'altération de la conscience maintenue jusqu'au décès) ne permet pas des morts apaisées et nie la démocratie sanitaire ainsi que le droit élémentaire de chacun de décider des conditions de sa propre fin de vie en privant les Français d'une liberté fondamentale.

L'ADMD entend faire du droit de mourir dans la dignité la question de société de l'élection présidentielle pour en faire ensuite une réalité pour tous. Un très récent sondage (Ifop - Février 2022) indique que :

- 75% des Français déclarent souhaiter que la légalisation de l'aide active à mourir figure dans le programme des candidats à l'élection présidentielle
- 94% des Français approuvent le recours à l'euthanasie (93% en avril 2021)
- 89% des Français sont favorables à l'autorisation du suicide assisté (89% en avril 2021)

[Le sondage complet](#)

Selon le président de l'ADMD, Jonathan Denis, « les candidats à l'élection présidentielle ne peuvent plus ignorer la principale demande des Français en matière d'évolution des droits individuels. Cette liberté, qui ne portera aucune obligation pour quiconque, doit être accordée aux Français comme elle l'est déjà pour beaucoup d'Européens, d'Américains, d'Australiens. La loi actuelle ne permet pas de prendre dignement en charge la fin de vie de nos concitoyens et le nouveau plan de soins palliatifs - 2,50€ par habitant - est déjà notoirement insuffisant au regard des besoins et en comparaison avec d'autres pays : l'Autriche, qui vient de légaliser l'aide active à mourir, a simultanément fait voter un plan de soins palliatifs de 12€ par habitant, soit près de 5 fois plus ! »

Un site d'interpellation (www.lesfrancaissentprets.fr) permet d'interroger les candidats à l'élection présidentielle.